

FONDATION



DU
PATRIMOINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 9 JUILLET 2026

LA FONDATION DU PATRIMOINE DEVOILE LES LAURÉATS 2026 DU PROGRAMME PATRIMOINE NATUREL & BIODIVERSITÉ

www.fondation-patrimoine.org

CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE

Pierre-Antoine Chassagne

Chargé de relations médias

06 37 84 64 26

pierre-antoine.chassagne@fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

[facebook.com/fondation.patrimoine](https://www.facebook.com/fondation.patrimoine)

[@fond_patrimoine](https://twitter.com/fond_patrimoine)

[@fondationdupatrimoine](https://www.instagram.com/fondationdupatrimoine)



Cirque de Mourèze • Occitanie-Méditerranée (Hérault) (© Aurélien Fillette)

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a pour mission de sauvegarder tous les patrimoines, incluant le patrimoine naturel. Le programme Patrimoine naturel et Biodiversité, créé en 2009, récompense des projets ayant un impact positif mesurable sur la biodiversité, le climat et l'environnement. Ce programme bénéficie notamment du mécénat de la Fondation d'entreprise Hermès.

À travers le programme Patrimoine naturel et Biodiversité, la Fondation du patrimoine soutient des projets qui participent à la beauté des paysages et de nos territoires, tout en restaurant des milieux naturels favorables à la biodiversité. La diversité des projets soutenus reflète les nombreuses initiatives qui existent pour préserver le patrimoine naturel : projets d'agroforesterie, de sauvegarde d'espèces animales ou végétales d'intérêt patrimonial menacées, de restauration de cours d'eau ou de zones humides, de forêts, de prairies, ou encore de littoraux.

Pour Alexandre Giuglaris, Directeur général de la Fondation du patrimoine : « Depuis 30 ans, la Fondation du patrimoine soutient tous les patrimoines pour les transmettre aux générations futures. Face aux défis climatiques et écologiques, la Fondation du patrimoine renforce son action. Forte d'un ancrage territorial unique et d'un réseau de bénévoles engagés, la Fondation accompagne de nombreux projets partout en France notamment pour la restauration de parcs et jardins, de forêts ou pour la sauvegarde d'espaces naturels sensibles ».

En 2026, 31 lauréats ont été sélectionnés par un comité et bénéficieront **d'une dotation globale de 1,635 millions d'euros**. Avec ces nouveaux lauréats, ce sont **plus de 400 projets qui ont été accompagnés par le programme depuis sa création grâce à 10 millions d'euros**.

Les lauréats 2026 du programme Patrimoine naturel et Biodiversité :

- ▶ **Etang de Gerswiller à Pfetterhouse** • Alsace (Haut-Rhin) : dotation de 80 000 €
- ▶ **Rivière de la Sauer et étang du Fleckenstein à Lembach** • Alsace (Bas-Rhin) : dotation de 90 000 €
- ▶ **Vallon humide de Monbalen** • Aquitaine (Lot-et-Garonne) : dotation de 40 000 €
- ▶ **Zones humides du bassin versant du Haut-Lignon** • Auvergne (Haute-Loire) : dotation de 40 000 €
- ▶ **Forêts vivantes du Livradois** • Auvergne (Puy-de-Dôme) : dotation de 25 000 €
- ▶ **Sentier de découverte du Ballon d'Alsace** • Bourgogne-Franche-Comté (Territoire de Belfort) : dotation de 74 000 €
- ▶ **Zones humides de Domloup** • Bretagne (Ille-et-Vilaine) : dotation de 60 000 €
- ▶ **Réserve naturelle des landes du Cragou-Vergam** • Bretagne (Finistère) : dotation de 25 000 €
- ▶ **Etang des Verdets** • Centre-Val de Loire (Indre) : dotation de 70 000 €
- ▶ **Fermes en agroforesterie du Val de Loire** • Centre-Val de Loire (Eure-et-Loir / Indre-et-Loire / Loir-et-Cher) : dotation de 50 000 €
- ▶ **Boucles des étangs d'Outines et d'Arrigny** • Champagne-Ardenne (Marne) : dotation de 70 000 €
- ▶ **Continuité écologique du Moulin d'Heutréville** • Champagne-Ardenne (Marne) : dotation de 20 000 €
- ▶ **Pozzines du Massif du Renoso** • Corse (Corse-du-Sud) : dotation de 38 000 €
- ▶ **Pelouses calcicoles du camp militaire de Sissonne** • Hauts-de-France (Aisne) : dotation de 16 000 €
- ▶ **Pré des Nonnettes à Marchiennes** • Hauts-de-France (Nord) : dotation de 25 000 €
- ▶ **Berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges** • Île-de-France (Val-de-Marne) : dotation de 75 000 €

- ▶ **Vignobles de Bussy-Saint-Georges et Verdelot** • Île-de-France (Seine-et-Marne) : dotation de 63 000 €
- ▶ **Etang de la Pouge à Saint-Auvent** • Limousin (Haute-Vienne) : dotation de 65 000 €
- ▶ **Ferme Le Mas du Roule à Vayres** • Limousin (Haute-Vienne) : dotation de 72 000 €
- ▶ **Etangs de Valbois** • Lorraine (Meuse) : dotation de 60 000 €
- ▶ **Forêts domaniales de Bellême et de Réno-Valdieu** • Normandie (Orne) : dotation de 60 000 €
- ▶ **Cirque de Mourèze** • Occitanie-Méditerranée (Hérault) : dotation de 18 000 €
- ▶ **Ferme de Lamothe à Seysses** • Occitanie-Pyrénées (Haute-Garonne) : dotation de 91 000 €
- ▶ **La Forêt du Rempart à Grand Coude** • Océan Indien (La Réunion) : dotation de 62 000 €
- ▶ **Espace naturel sensible de Sans Souci** • Océan Indien (La Réunion) : dotation de 90 000 €
- ▶ **Etang forestier du Perré à Noyant Villages** • Pays de la Loire (Maine-et-Loire) : dotation de 18 000 €
- ▶ **Sources du Pommereil en forêt de Sillé à Pezé-le-Robert** • Pays de la Loire (Sarthe) : dotation de 10 000 €
- ▶ **Littoral de Sainte-Frétoise à La Ciotat** • Provence-Alpes-Côte d'Azur (Bouches-du-Rhône) : dotation de 34 000 €
- ▶ **Cépage Mollard sur les terrasses de Théüs** • Provence-Alpes-Côte d'Azur (Hautes-Alpes) : dotation de 34 000 €
- ▶ **Pitons basaltiques du Forez** • Rhône-Alpes (Loire) : dotation de 90 000 €
- ▶ **Projet Alpes Vivantes** • Rhône-Alpes (Haute-Savoie) : dotation de 70 000 €

LE PROGRAMME PATRIMOINE NATUREL & BIODIVERSITÉ

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidatures sont déposées auprès des délégations régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés, qui opèrent une première sélection en échangeant avec les porteurs de projets qui les sollicitent.

Les projets sont ensuite soumis à un **comité de sélection national composé de représentants de la Fondation du patrimoine et de personnalités extérieures reconnues pour leur expérience dans le domaine du patrimoine naturel et de la biodiversité.**

LE JURY

- ▶ **Alexandra Bonnet**, directrice de l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles
- ▶ **Alexandre Giuglaris**, directeur général de la Fondation du patrimoine
- ▶ **Albane Godard**, directrice générale Coopérative Carbone Paris Métropole
- ▶ **Louis Hubert**, délégué national patrimoine naturel de la Fondation du patrimoine
- ▶ **Marie-Laure Navas**, directrice du CEFÉ/CNRS et professeur à SupAgro Montpellier

LA MESURE D'IMPACT DES LAURÉATS

Depuis 2023, l'impact de tous les projets lauréats du programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » est évalué à l'aide d'indicateurs créés avec le cabinet I Care et le bureau d'étude EcoZimut. Ils permettent par exemple de lister les espèces faisant l'objet d'un statut de conservation ou de protection dont l'environnement est préservé grâce au projet, le nombre d'hectares de milieux naturels gérés durablement grâce aux projets soutenus, les bénéfices écosystémiques liés à la préservation des milieux humides, etc.

LES PARTENAIRES DU PROGRAMME

Les actions de la Fondation en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité sont accomplies en partenariat avec l'Office national des forêts, le Conservatoire du littoral, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fondation de la Mer, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Museum national d'Histoire naturelle, Réserves naturelles de France, Voies navigables de France et bénéficient du soutien de mécènes dont la Fondation d'entreprise Hermès.

COMMENT CANDIDATER À L'ÉDITION 2027

Pour solliciter une aide financière, vous pouvez contacter les délégations régionales de la Fondation du patrimoine :

www.fondation-patrimoine.org/contact

CHIFFRES-CLÉS

401 projets soutenus par le programme depuis 2009

31 lauréats en 2026

1,635M€ d'aides en 2026

RAPPEL DE L'ENGAGEMENT DE LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LE PATRIMOINE NATUREL

1996 • Création de la Fondation du patrimoine

- La Fondation du patrimoine a la mission de sauvegarde et de valorisation du patrimoine national, incluant le patrimoine naturel. L'article L143-2 du code du patrimoine précise que la Fondation du patrimoine : « contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion ».

2009 • Création du programme Patrimoine naturel et Biodiversité

- Depuis sa création ce programme a soutenu plus de 370 projets de lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique.

2022 • Conseil scientifique de la Fondation

- En décembre 2022 la Fondation du patrimoine se dote d'un conseil scientifique pour l'aider dans le choix de ses orientations stratégiques en matière de patrimoine naturel et l'accompagner dans sa démarche d'étude d'impact environnemental des projets qu'elle soutient.

Il est composé de :

- ♦ Henri Bava, président de la Fédération française des architectes paysagistes
- ♦ Pascal Berteaud, Directeur général du Cerema
- ♦ Alexandra Bonnet, Directrice de l'École nationale supérieure de paysage
- ♦ Albane Godard, consultante activités humaines à forts impacts environnementaux et chercheuse indépendante
- ♦ Jean Jalbert, Directeur général de la Tour du Valat
- ♦ Christine Leconte, architecte, Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes
- ♦ Serge Muller, Professeur émérite du Museum national d'Histoire naturelle

2023 • Etude d'impact environnemental

- Afin de mieux identifier, étudier et suivre l'impact environnemental des projets qu'elle accompagne, la Fondation du patrimoine fait réaliser une étude permettant d'évaluer ses résultats et de mieux sélectionner ses projets. Cette étude, réalisée par des experts indépendants (Cabinet I Care et Agence EcoZimut) a créé 10 indicateurs d'impact et de suivi de projets. Ces indicateurs sont dorénavant obligatoires.

2024 • Lancement avec la région Nouvelle-Aquitaine du "Fonds NATURE"

- Porté par la Fondation du patrimoine (à travers ses 3 délégations, Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin), et par la région Nouvelle-Aquitaine, le Fonds NAture invite les entreprises à s'engager dans la protection du patrimoine naturel et la valorisation de la richesse naturelle de leur territoire. Il a pour objectif de soutenir des initiatives exemplaires en matière de préservation de la biodiversité.
- Pour en savoir plus : <https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/partenaires-et-mecenes/le-fonds-nature>

Pour connaître l'ensemble des actions de la Fondation du patrimoine en faveur de la préservation de l'environnement, consultez ici notre brochure "Préserver et transmettre le patrimoine naturel - Un engagement fort au service des paysages et de la biodiversité".



FONDATION



**DU
PATRIMOINE**

www.fondation-patrimoine.org

Tous les visuels presse sont téléchargeables ici